



Comité d'évaluation et de contrôle des politiques publiques

## Mission d'évaluation des aides sur critères sociaux pour les étudiants

Mme Soumya Bourouaha,  
rapporteure

Mme Soumya Bourouaha, députée GDR de Seine-Saint-Denis, et M. Jean Laussucq, député EPR de Paris, rapporteurs de cette évaluation ont travaillé ensemble jusqu'à ce que le Conseil constitutionnel déclare M. Laussucq démissionnaire d'office le 11 juillet 2025. Les recommandations formulées résultent pour la plupart de cette instruction menée conjointement.

Les rapporteurs ont centré leur analyse sur les questions évaluatives suivantes : dans quelle mesure les aides sur critères sociaux répondent-elles aux objectifs qui leur ont été assignés ? Comment développer le logement étudiant ? La définition d'une politique nationale de la vie étudiante donnant cadre et cohérence aux aides sur critères sociaux est-elle pertinente ?

À l'issue de près de trente auditions et tables rondes, le rapport formule 22 recommandations.

### LES ÉTUDIANTS : UNE CATÉGORIE PRÉCAIRE

Depuis longtemps, les étudiants, aujourd'hui au nombre de 3 millions, constituent une catégorie vulnérable de la population. Leur situation de fragilité économique les conduit à devoir compter sur diverses ressources pour s'en sortir : les aides de leurs parents, les revenus qu'ils tirent d'une activité salariée, les aides publiques.

Seulement 52 % des étudiants déclarent avoir suffisamment de tous les aliments souhaités et 13 % déclarent ne pas pouvoir s'alimenter suffisamment.

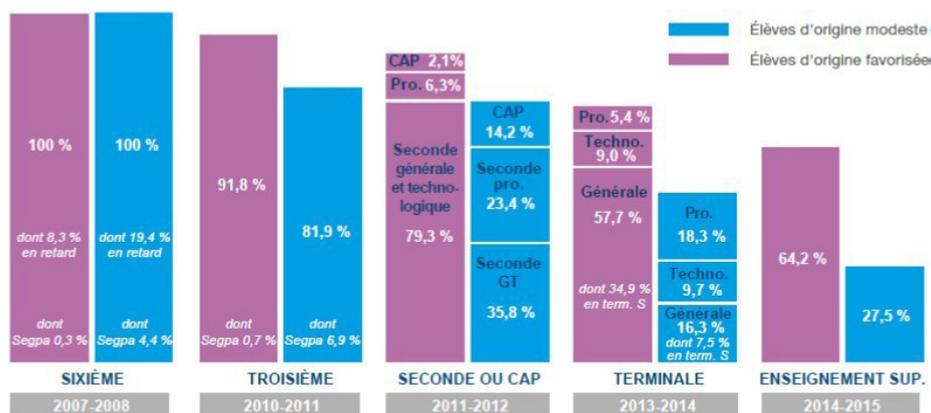
De même, nombreux sont ceux qui renoncent à des soins pour raisons financières.

La décohabitation est un facteur majeur de vulnérabilité des étudiants. Selon la DREES, 40 % des 540 000 décohabitants sont pauvres monétairement.

Les étudiants étrangers sont surreprésentés parmi les étudiants en grande précarité et sont les principaux bénéficiaires des aides d'urgence des Crous.

### DES CONDITIONS D'ÉTUDES ET DE RÉUSSITE INÉGALITAIRES

TRAJECTOIRE COMPARÉE DES ÉLÈVES DE LA SIXIÈME À L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, PAR ORIGINE SOCIALE



La situation de jeunes vis-à-vis de l'enseignement supérieur est loin d'être égalitaire.

Les trajectoires d'études sont très différentes de la sixième à l'enseignement supérieur et déterminées tout au long de la scolarité par des inégalités de capital socio-culturel.

Depuis 2000, ces inégalités ont tendance à s'aggraver, elles s'ajoutent à celles de revenus et se manifestent de différentes manières, entre autres l'autocensure vis-à-vis de filières prestigieuses.

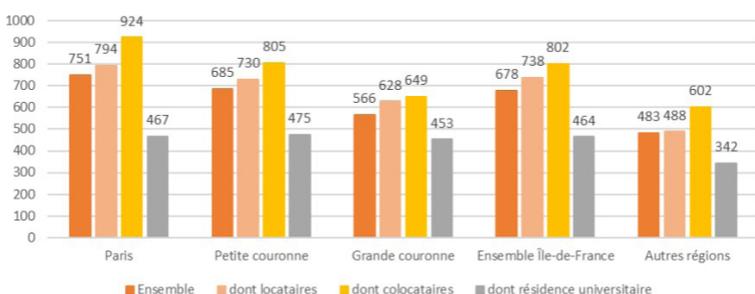
## Des inégalités territoriales prégnantes :

Aujourd'hui, plus du quart des étudiants sont inscrits dans un établissement d'Île-de-France. Les principales académies de province accueillent plus du tiers des étudiants mais les 8 plus petites seulement 11 %.

Les établissements les plus prestigieux sont dans les grandes métropoles où l'offre de formation est beaucoup plus diversifiée, notamment à Paris. Le taux de diplômés décroît à mesure que l'on s'éloigne des grandes villes. Ces éléments contribuent à aggraver les phénomènes d'autocensure vis-à-vis des filières prestigieuses et renchérissent le coût des études supérieures pour les familles modestes, qui doivent faire face à des dépenses élevées (déménagement, transports, coût de la vie en grande métropole etc.).

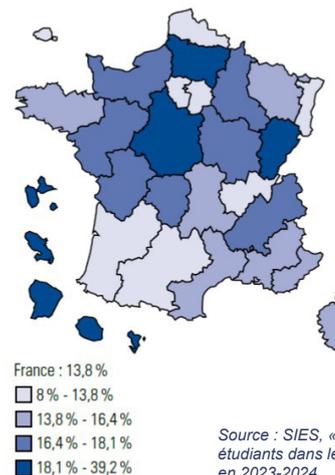
## Des inégalités face au logement :

Montant moyen du loyer en 2020



Source : Institut Paris-Région, « Conditions de vie des étudiants franciliens », septembre 2023

Part des effectifs étudiants en STS en 2023



Source : SIES, « Les effectifs étudiants dans le supérieur en 2023-2024 »

Le logement est considéré comme un facteur clef de réussite dans les études ; or la crise du logement locatif se traduit dans les métropoles universitaires, et spécialement à Paris et en Île-de-France, par des coûts exorbitants. Depuis les années 1950, la capitale a perdu plusieurs centaines de milliers de logements à louer et elle continue d'en perdre 8 000 par an. Cela se traduit par une obligation de cohabitation familiale tardive et de grandes difficultés pour les étudiants de province.

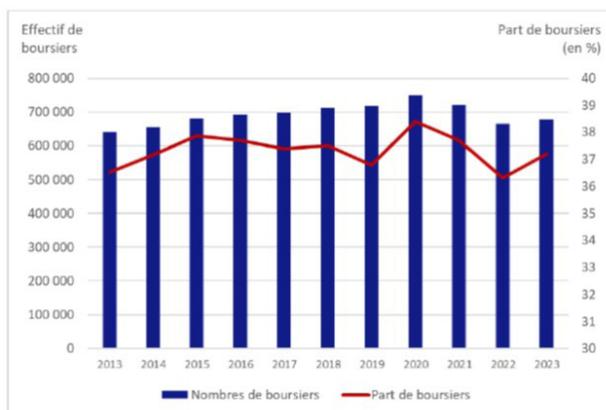
## LE DISPOSITIF DES BOURSES SUR CRITÈRES SOCIAUX (BCS)

L'éventail des aides sur critères sociaux comporte :

- des aides directes, essentiellement les bourses sur critères sociaux du ministère chargé de l'enseignement supérieur - d'autres ministères en proposent également ;
- des aides indirectes ;
- des aides au logement ;
- des aides fiscales.

Les bourses sont attribuées selon divers critères et donnent droit à des aides comprises entre 1 454 € et 6 335 € par an, sur 10 mois, ainsi qu'à des avantages connexes : exonération des droits d'inscription, de la CVEC, priorité au logement CROUS, repas à tarif très social à 1€.

Nombre et part de boursiers depuis 2013-2014



Source : Les boursiers sur critères sociaux en 2023-2024, note SIES n° 24, septembre 2024

Après une hausse de 20% du nombre de boursiers entre 2010-2020 pour atteindre 750 000 boursiers en 2020, leur nombre est en diminution en raison de l'essor de l'apprentissage (non éligible), de l'attractivité des formations privées hors contrat et de la non-indexation sur l'inflation. Enfin, le montant des bourses est faible : seuls 55 000 étudiants perçoivent le maximum soit 633,50 € par mois et près du tiers perçoivent 145,40 € par mois. Ces montants sont insuffisants pour leur permettre de sortir de la précarité.

## DES BCS QUI N'ATTEIGNENT PAS L'ENSEMBLE DE LEURS OBJECTIFS

Bien que leurs montants soient insuffisants, les aides sur critères sociaux ont des effets positifs :

Le taux de réussite en licence atteint 80,6 % pour les boursiers (72 % pour les non-boursiers) et les boursiers restent plus longtemps dans le supérieur, notamment au-delà de la licence.

Mais les effets des aides sur critères sociaux restent insuffisants :

Elles n'ont par exemple pas d'impact sur certains facteurs qui jouent sur les inégalités d'accès, et l'objectif de démocratisation de l'enseignement supérieur marque le pas.

Plus de la moitié des étudiants en Sections de technicien supérieur (STS), hors apprentis, sont boursiers, soit quasiment deux fois plus qu'en classes préparatoires aux grandes écoles et presque cinq fois plus qu'en écoles de commerce (11,2 %). En dix ans, la proportion de boursiers a diminué de 21 % dans les écoles de commerce, alors qu'elle a augmenté de 13,7 % en STS.

### Un système qui pourrait gagner en cohérence, en progressivité et en lisibilité :

La réforme de 2023, qui s'est notamment traduite par une hausse uniforme des barèmes de 6 %, a surtout bénéficié aux plus favorisés des boursiers. Elle doit être corrigée et achevée.

Il faut notamment simplifier les critères d'attribution, le système étant également trop complexe et illisible, avec quelque 144 barèmes différents.

#### Recommandations :

- ▶ Réviser et simplifier les critères d'attribution des bourses notamment par la mise en place d'un système linéarisé et plus progressif ;
- ▶ Instituer une revalorisation annuelle des bourses ;
- ▶ Maintenir les guichets physiques et développer la traduction systématique des démarches.

## L'EFFORT FINANCIER DE L'ÉTAT À DESTINATION DES ÉTUDIANTS

L'effort global de l'État pour les étudiants représente environ 8,8 Md€ par an qui se décomposent ainsi :

- ◆ Aides directes : 2,5 Md€ dont l'essentiel est constitué des bourses sur critères sociaux ;
- ◆ Aides indirectes : 807 M€ dont l'essentiel est constituée de la subvention pour charge de service public aux Crous ;
- ◆ Aides au logement : 2,1 Md€ ;
- ◆ Aides fiscales : 3,3 Md€.

Détail des aides fiscales :

- ◆ Majoration du quotient familial (~2 Md€) ;
- ◆ Réduction d'impôt pour frais de scolarité (218 M€) ;
- ◆ Exonération des revenus étudiants (320 M€), apprentis et stagiaires (373 M€) ;
- ◆ Déductibilité des pensions alimentaires (368 M€).

### Des mesures fiscales contradictoires avec les BCS

Les aides fiscales, bénéficiant mécaniquement aux 44 % de ménages imposés, favorisent les plus aisés et sont contradictoires avec l'objectif de réduction des inégalités sociales assigné aux aides sur critères sociaux.

Le rapport propose la suppression des diverses réductions d'impôt ou déductions du revenu imposable des parents pour permettre de revaloriser les montants des BCS et de remettre la question de la réduction des inégalités vis-à-vis de l'enseignement supérieur au cœur de la politique étudiante.

**Recommandation :** Supprimer les différentes aides fiscales.

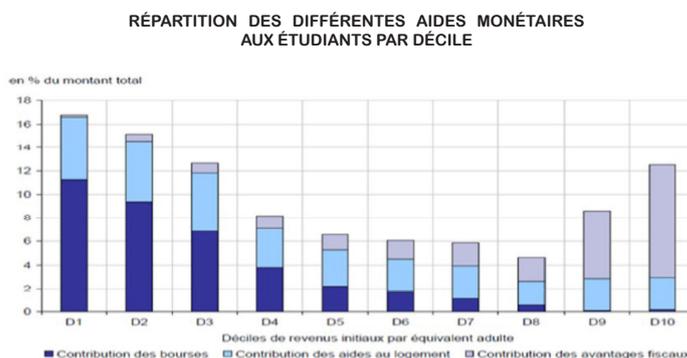
## L'ACTION DU CENTRE NATIONAL DES ŒUVRES UNIVERSITAIRES ET SOCIALES (CNOUS) EN MATIÈRE DE LOGEMENT

L'action du CNOUS est confrontée à plusieurs limites :

Le foncier rare et coûteux (jusqu'à 30 % du coût final) ; les financements fragiles (livret A, modèles économiques des Crous), la coordination entre État, collectivités, bailleurs et établissements, insuffisante.

Le patrimoine universitaire est enfin peu mobilisé.

La garantie visale, qui couvre les impayés, est accessible gratuitement aux étudiants mais encore peu adoptée par les bailleurs privés. Il est par ailleurs nécessaire de faciliter la location de logement par les étudiants dans le secteur privé.



Source : Cour des comptes, « Les aides personnelles au logement », juillet 2015

Catégorie	Chiffres / Dispositifs clés
Parc géré	175 394 logements / 813 résidences (Crous)
Publics	Priorité boursiers + 58 400 étudiants internationaux (36,5 %)
Production 2024	2 805 créations + 1 070 réhabilitations
Programmation	8 300 logements (2025) → 10 400 (2026) ; 12 573 réhabilitations (2023-2027)
Foncier mobilisé	140 sites recensés → 10 297 places d'ici 2027
Typologie	Résidences sociales conventionnées APL (Crous, bailleurs, associations, gestionnaires privés)
Impact	Aide universelle → Faible différence des montants d'aide au logement entre les boursiers et les non boursiers et <u>faible progressivité</u>

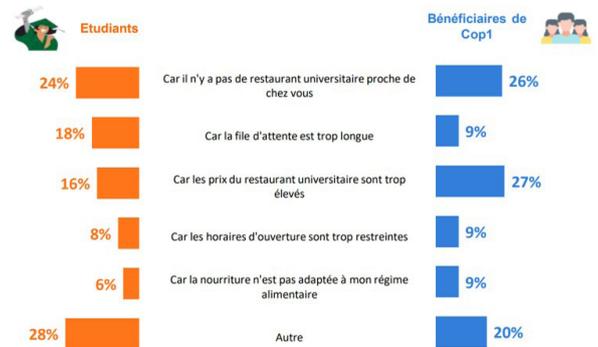
## Recommandations :

- Supprimer le mois de carence des aides au logement pour les étudiants ;
- Pérenniser et étendre à l'ensemble des grandes métropoles le dispositif d'encadrement des loyers ;
- Campagne de promotion de la garantie Visale auprès des bailleurs ;
- Extension aux associations d'intermédiation locative.

## L'ACTION DU CENTRE NATIONAL DES ŒUVRES UNIVERSITAIRES ET SOCIALES (CNOUS) EN MATIÈRE DE RESTAURATION

Catégorie	Chiffres / Dispositifs clés
Réseau	961 points de vente (2023)
Production	40,3 M repas (2023) → 44 M (2024) dont 24 M à 1 €
Tarifs sociaux	1 € (boursiers + précaires) ; 3,30 € (tarif social)
Satisfaction	72 % des usagers satisfaits (2024)
Accessibilité	Carte CARE (20 € / 40 € boursiers) → restauration via commerces conventionnés en zones « blanches »
Couverture	Déploiement national ; adaptations spécifiques en outre-mer Carte CARE : 51 000 cartes activées (sur 52 000), 5,42 € de transaction moyenne dont 42 % en alimentaire.

Sondage : Pourquoi ne mangez vous pas régulièrement au restaurant universitaire ?



Source : Association CoP1-solidarités étudiantes, juin 2023

### Une restauration étudiante à la peine :

Différentes difficultés sont identifiées : la fragilité du modèle économique des Crous, les files d'attente, les horaires restreints, les inégalités territoriales (zones blanches, Ile-de-France, DROM) ainsi qu'une couverture encore insuffisante malgré les cartes CARE et les conventions.

### Recommandation :

- Systématiser les mesures de couverture des zones blanches notamment dans les territoires d'outre-mer.

## LA NÉCESSITÉ D'UNE POLITIQUE NATIONALE DE LA VIE ÉTUDIANTE

### Des dispositifs qui manquent de coordination :

Aujourd'hui, le paysage des acteurs de la vie étudiante est fragmenté et leur coordination faible.

En matière de logement, malgré 2,3 Md€ d'aides annuelles, les inégalités territoriales persistent.

Au titre de la vie étudiante, les dispositifs sont éclatés (bourses, logement, restauration), les périmètres cloisonnés et il n'y a aucune politique nationale de l'«expérience étudiante».

### Recommandation :

- Mettre en place une politique nationale de la vie étudiante.

### Les CROUS comme pilotes territoriaux de la politique :

Un maillage territorial solide est nécessaire, ainsi qu'une cohérence nationale et une capacité d'adaptation locale.

### Recommandation :

- Confier aux CROUS, l'organisation à la gouvernance paritaire, le pilotage territorial de la politique nationale de la vie étudiante.

**Lire l'intégralité du rapport sur le site de l'Assemblée nationale :**

<https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/17/organes/delegations-comites-offices/cec>